

Lycée Camille Guérin
86000 Poitiers

Année scolaire : 2025-2026

Nom :

Prénom :

Nom du correspondant :

LIVRET D'ACCUEIL

INTERNAT LYCÉE CAMILLE GUERIN

N° de la vie-scolaire : 05 49 46 95 97

Mail : vie-sco.camilleguerin@ac-poitiers.fr



Ce livret d'internat est pour vous cher(e)s élèves internes. Il sera à actualiser au cours de l'année scolaire. Lisez-le sérieusement, il peut parfois répondre à vos questions, interrogations ...

L'internat est un lieu de vie, partie intégrante de votre lycée. Vous avez la chance d'être interne, de pouvoir être sur place (pas de transport), d'être encadrés (sécurité), accompagnés (écoute, soutien scolaire, conseils) par des adultes de la vie scolaire (CPE et assistant.e.s d'éducation).

Vivre à l'internat doit vous permettre de réussir, de vous sentir bien, épanouis dans votre scolarité. Pour ce faire, le climat à l'internat doit être serein, propice au travail et au bien-être. C'est pourquoi, nous comptons sur l'attention particulière que vous pourrez porter sur vos camarades.

Des mots comme respect, tolérance, entraide ne doivent pas rester que des mots, ils doivent être vos valeurs, celles du bien vivre ensemble.

C'est dans ce cadre-là que vos années à l'internat seront un gage de réussite tant scolaire que personnel !

L'équipe vie scolaire au complet vous souhaite une très belle année scolaire au sein de votre lycée et de son internat.

Sommaire

Dispositions pratiques.....	3
Tarifs.....	4
Personnel encadrant.....	5
Santé / Hygiène / Sécurité :.....	7
Respect des règles de vie.....	9
Organisation du temps de travail : les études à l'internat.....	10
Détente/ loisirs / ouverture culturelle.....	10
Modalités de suivi de l'élève interne.....	11
Annexes.....	12
<i>Grille des tarifs.....</i>	<i>12</i>
<i>Règlement intérieur de l'internat du 2nd cycle.....</i>	<i>12</i>
<i>Consignes d'évacuation.....</i>	<i>16</i>

Dispositions pratiques

*** Structure de l'internat :**

- un foyer au rez-de-chaussée ;
- à l'étage : un hall commun comprenant une salle d'étude avec ordinateurs, panneaux d'affichage et fontaine à eau ;
- deux espaces fermés non mixtes : un côté garçons / un côté filles et une salle d'étude avec ordinateurs.

*** Mobilier mis à disposition dans les chambres des élèves :**

Un lit (90 ou 120), un bureau, une lampe, la literie, l'armoire. Un trousseau de clefs.

Un état des lieux est fait à l'arrivée ainsi qu'au départ.

Trousseau à apporter : draps, couette, oreillers. Affaires de toilette.

*** Horaires de l'internat :**

Ouverture le lundi, mardi et jeudi soir à 18h

Le mercredi à partir de 13h30.

Fermeture de l'internat à 7h50.

*** Horaires de la bagagerie :**

Le lundi, le vendredi à 7h40.

*** Autorisation d'absences :**

Pour toute absence, les responsables légaux doivent prévenir la vie scolaire par téléphone, par mail.

Lors de l'appel du soir, si un élève est porté absent et que nous ne sommes pas informés, l'assistant d'éducation contactera la famille ou le correspondant.

Le rôle du correspondant est très important car c'est la personne ressource en cas de besoin.

*** Autorisations de sortie :**

Sorties du mercredi :

Les élèves sont autorisés à quitter le lycée dès la fin du repas de midi. Ils doivent être rentrés au plus tard à 19h.

Sur demande expresse des familles, adressée aux CPE, un élève interne peut-être autorisé à ne pas rentrer le mercredi soir, mais le jeudi matin.

En ce qui concerne les sorties exceptionnelles :

Toute demande écrite doit être déposée auprès des CPE dès le lundi et ce avant 18h. Ce sont les CPE qui apprécieront le motif et valideront ou non la demande.

De plus, dans le cadre du plan Vigipirate et de la sécurité des internes, les élèves doivent être au lycée à 19h et dans leur chambre à 20h.

L'internat est ensuite fermé.

Aucune sortie (personnelle) non anticipée ne peut être autorisée, sauf en cas d'urgence. Si l'interne le souhaite, il peut bénéficier d'une sortie personnelle mais il devra alors coucher chez son correspondant. Seules les sorties pédagogiques ou éducatives encadrées par le personnel du lycée sont autorisées.

Tarifs

Cf grille des tarifs en annexe.

Aides financières : pour toute difficulté financière, matérielle, il est possible de bénéficier d'une aide (fonds sociaux). Un dossier est à retirer au service intendance ou auprès des CPE.

Personnel encadrant

Une CPE côté lycée :

- Mme Bécognée-Pereira (service internat le lundi soir)
- Mme Herault (service internat le jeudi soir)

Aucun CPE côté CPGE.

Une équipe d'assistants d'éducation :

Côté lycée / internat filles :

Evenot Nolwenn: nuit du _____

Alaphillipe Esther : nuit du _____

Manceau Camille : nuit du _____

Le Bail Marion : nuit du _____

Thomas Ysaline : nuit du _____

Côté lycée / internat garçons :

Amiot Samuel : nuit du _____

Gaultier Clément : nuit du _____

Baty Samuel :nuit du _____

Deschamps Baptiste :nuit du _____

Côté CPGE:

Grimoin Matthias

Walter Aurore

Laurin Matthis

Pour les animations, une convention a été signée avec la maison de la Gibauderie .

**** La vie au lycée :***

Infirmières :

Mme Mortelette Isabelle

Mme Lucas Justine

Psychologues du lycée (COP) :

Mme Cossais

Mme

Documentalistes :

Mme Delhommeau Véronique

Mr Biard Laurent

**** La vie à l'internat :***

Les élèves engagés : les délégués d'internat :

- 1 déléguée fille titulaire et sa suppléante (côté filles),

- 1 délégué garçon titulaire et son suppléant (côté garçons).

Élections : début octobre, campagne et affichage à l'internat.

Rôle des délégués de l'internat : représenter leurs camarades, proposer, animer, aider à l'organisation d'événements, activités.

Des réunions dans l'année pour aborder différents sujets liés à la vie à l'internat.

Délégués d'internat :

Nom / Prénom _____ à déterminer _____

Nom / Prénom _____ à déterminer _____

Dispositif Phare

Ambassadeurs contre le harcèlement :

Rôle très important au lycée et à l'internat. Personnes ressources adultes ci-dessous.

Ils sont là pour faire de la prévention, accompagner et aider des camarades victimes de harcèlement. Ils peuvent vous conseiller d'aller voir, parler avec un adulte.

Très en lien avec la vie scolaire, les CPE ; ce sont de réelles personnes ressources.

N'hésitez pas à les contacter !

Becognée-Pereira Pascale, CPE.

Laurin Matthis, AED.

Ysaline Thomas, AED.

Grimoin Matthias, AED.

Isabelle Mortelette, infirmière.

Lucas Justine, infirmière.

Courtin Patricia, SRH et manuels scolaires.

Personnes ressources élèves. (en 2025-2026)

Nom _____ Prénom _____ classe _____

Nom _____ Prénom _____ classe _____
Nom _____ Prénom _____ classe _____
Nom _____ Prénom _____ classe _____
Nom _____ Prénom _____ classe _____

Santé / Hygiène / Sécurité :

***Santé :**

Les repas :

La présence aux repas dans l'établissement est obligatoire, les internes doivent être **munis de leur carte**.

- à partir de 7h10 : petit – déjeuner,
- de 11h40 à 13h30 : déjeuner (sauf le mercredi de 11h40 – 13h10),
- de 18h45 à 19h30 : dîner.

L'infirmierie :

Horaires d'ouverture de l'infirmierie :

Lundi : 8h30- 21h (garde assurée la nuit)

Mardi : 7h30-21h (garde assurée la nuit)

Mercredi : 7h30- 16h30

Jeudi : 9h-19h (garde assurée la nuit)

Vendredi : 7h30-17h30

Aucun interne malade ne peut quitter le lycée sans avoir été vu par l'infirmière.

Un élève interne ne peut rester seul dans sa chambre, il sera accompagné à l'infirmierie par un assistant d'éducation.

Les médicaments ne peuvent être conservés par les élèves (sauf si PAI), ils doivent être déposés à l'infirmierie avec l'ordonnance.

Exceptionnellement, après décision de l'infirmière, les assistants d'éducation peuvent les garder dans leur chambre.

*** Hygiène :**

Les assistants d'éducation seront vigilants sur les temps de repas (bien se nourrir est un gage de bien-être), sur les temps de douche, tenue portée (l'estime de soi passe par le soin que l'on a envers son corps). Le respect de soi passe par le respect des autres, ne l'oubliez pas !

Il est important de ramener draps et linge de toilette régulièrement au domicile afin qu'ils soient lavés.

L'hygiène passe aussi par celui de la chambre : merci de bien vouloir ranger régulièrement vos affaires.

L'équipe des agents est soucieuse de laisser propre et agréable l'internat et plus particulièrement vos espaces de vie, elle n'est pas là pour ranger vos affaires personnelles.

Entretenir sa chambre, c'est faire son lit, ne pas laisser traîner vos vêtements, chaussures dans la chambre, etc. Vous avez une armoire où vous pouvez y déposer vos bagages et choses personnelles, utilisez-la !

*** Sécurité des biens et des personnes :**

L'accès des chambres est interdit à toute personne étrangère au service. En dehors des heures d'ouverture, les élèves sont accompagnés par un assistant d'éducation.

Les visites dans les chambres, même de camarades de classe, sont formellement interdites.

Il est important de bien garder précieusement ses clés de chambre et de cadenas. Penser à bien les fermer à clés et ce afin d'éviter les vols.

Plusieurs exercices d'évacuation sont organisés. Un protocole précis est à respecter (cf les consignes de sécurité).

Dans le cadre du plan Vigipirate, la surveillance des entrées et sorties est intensifiée. Les élèves doivent donc respecter les horaires d'ouverture, de fermeture de l'internat.

Respect des règles de vie

Chacun doit prendre conscience de l'importance de respecter le règlement intérieur de l'internat.

L'internat est un lieu de vie collectif où l'objectif 1^{er} est d'avoir les meilleures conditions possibles pour réussir.

C'est pourquoi, respecter les règles de vie à l'internat c'est garantir un climat serein et propice à la réussite scolaire.

Chaque interne doit contribuer, par son comportement, à créer et maintenir une atmosphère de calme dans les chambres comme dans les salles de travail.

Le sommeil est une chose essentielle, il est donc obligatoire de veiller aux horaires :

- extinction des feux à 22h15, le lever à 7h (pas d'usage de matériel audiovisuel, informatique) ;
- les douches doivent être prises entre 18h-20h et entre 21h30-22h ou le matin dès 7h.

Organisation du temps de travail : les études à l'internat

L'étude du soir est de 20h à 21h30. Ce temps de travail doit être silencieux.

L'usage du portable n'est pas une bonne idée car il impacte votre concentration. Le moment d'étude est d'1h30, temps nécessaire pour être à jour dans votre travail, ne le négligez pas.

Le premier trimestre , les élèves de secondes feront leur étude en salle de permanence à l'internat, à l'issue du conseil de classe du premier trimestre , et en accord avec les CPE, ils pourront selon leurs résultats

faire leur étude dans leurs chambres respectives.

Les allées et venues d'une chambre à l'autre sont interdites. Les internes désireux de travailler en étude, sur les postes informatiques, doivent faire la demande auprès des assistants d'éducation, les élèves devront alors s'inscrire sur un cahier.

Si le travail n'est pas fait de façon sérieuse, ils se verront retourner dans leur chambre et leur attitude sera consignée dans le cahier de liaison, cahier visé par les CPE.

Ce moment d'étude est très important, il permet à l'élève d'être à jour dans son travail, il peut aussi bénéficier de soutien par les AED et parfois des étudiants de prépa.

Le CDI est un lieu où les internes peuvent travailler : il est ouvert de 8h à 19h30.

Détente/ loisirs / ouverture culturelle

Grâce au rôle des délégués, à l'environnement autour du lycée, aux partenaires socioculturels et sportifs, vous pouvez profiter de moments de convivialité au sein de l'internat.

- sorties au cinéma, au TAP, au Confort Moderne,
- sorties sportives : matches de volley ...,
- des moments forts de l'année : soirée Halloween, soirée de Noël avec tombola de Noël, soirées dansantes, galette des rois, ciné-débats, etc.

Le foyer de l'internat : un lieu privilégié pour vous, un billard, un salon avec une télé.

Ce lieu doit être le vôtre, nous comptons sur votre implication et le respect des installations, équipements.

Le règlement intérieur de l'internat a été rédigé afin de faire en sorte que le vivre ensemble soit serein. C'est pourquoi, si des règles de vie ne sont pas respectées, des entretiens avec les CPE pourront être décidés, tout comme des punitions et aussi des sanctions .

Modalités de suivi de l'élève interne

L'équipe de vie scolaire a toujours le souci de répondre au mieux et avec bienveillance aux internes et à leur famille.

N'hésitez pas à nous contacter :

La vie scolaire :

N ° : 05 49 46 95 97

ae.camille@gmail.fr

vie-sco.camilleguerin@ac-poitiers.fr

Les CPE :

Mme Bécognée-Pereira Pascale :

N° : 05 49 46 87 56

pascale-an.becognee-pereira@ac-poitiers.fr

Mme Herault Laurence

N° : 05 49 46 87 55

laurence.gervreau@ac-poitiers.fr

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

Annexes

Grille des tarifs

A partir de la rentrée 2025/2026, la région Nouvelle Aquitaine met en place une nouvelle tarification qui tient compte des revenus des parents .

A partir du 25 août 2025, les familles doivent créer un compte sur un site dédié afin d ' y intégrer leur avis d ' imposition.

Règlement intérieur de l'internat du 2nd cycle

Annexé au règlement intérieur par le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 Les élèves internes doivent être présents dans l'établissement à 19h.

I- LE TEMPS DE TRAVAIL

1- Les élèves disposent d'un temps de travail surveillé et silencieux, dans les chambres, de 20 heures à 21 heures 30.

2- Les allées et venues d'une chambre à l'autre sont interdites pendant ce temps de travail.

3- L'usage du téléphone portable est interdit.

II - LES CHAMBRES

1- Horaires d'ouverture et de fermeture des chambres :

Accès aux chambres :

. Mercredi : à partir de 13 h 30.

. Lundi, mardi et jeudi : à partir de 18 heures.

Fermeture :

. Le matin à 7 heures 50.

2- L'utilisation des salles informatiques est soumise à l'autorisation des surveillants ou des C.P.E.

3- Les élèves doivent faire leur lit et tout laisser en ordre avant de descendre pour le petit déjeuner. La bonne tenue des chambres facilite leur entretien.

4- L'accès des chambres est rigoureusement interdit à toute personne étrangère au service ; en dehors des heures d'ouverture les élèves doivent être accompagnés par un surveillant.

5- Les visites dans les chambres sont formellement interdites.

III - TROUSSEAU – RANGEMENT

1- Les élèves internes doivent se munir de draps, enveloppe de traversin, couvertures ou couette.

2- Tout produit conditionné en bombe aérosol est interdit à l'internat.

3- Les élèves disposent d'un local dans le bâtiment externat pour entreposer leurs affaires afin d'éviter une surcharge inutile.

4- Chaque bureau étant doté d'un éclairage individuel fourni par l'établissement, l'apport de lampes de travail personnelles est interdit.

5- L'introduction d'appareils ménagers est également interdit.

IV - PROBLÈMES DE SANTÉ

1- Aucun interne malade ne peut quitter le lycée sans être passé au préalable par l'infirmier. Par la suite, si l'infirmière estime que c'est nécessaire, un parent sera contacté pour venir chercher l'élève malade. Un fiche d'évacuation sera à remplir afin de justifier son départ.

2- Il est interdit aux élèves malades de rester dans les chambres. Ils doivent obligatoirement se rendre à l'infirmier.

3- Aucun médicament ne doit être conservé sur soi ou dans les chambres, sauf dans le cas d'élèves disposant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). Tous les médicaments doivent être déposés à l'infirmier avec l'ordonnance.

4- En période de fermeture de l'infirmier, on s'adressera au C.P.E. de service, ou à défaut au personnel en responsabilité d'astreinte.

V - AUTORISATIONS DE SORTIES

1- Sortie en fin de semaine et à la veille de vacances :

Les élèves quittent l'internat le matin du dernier jour de la semaine.

2- Sorties du mercredi :

Les élèves sont autorisés, le mercredi, à quitter le lycée dès la fin des repas de midi. Ils doivent être rentrés au plus tard à 19 h 00.

Sur demande expresse des familles, adressée à l'avance aux C.P.E. (cf. ci-dessous), un élève interne peut être autorisé à ne pas rentrer le mercredi soir, mais le jeudi matin.

3- Sorties exceptionnelles :

Toutes les demandes d'autorisation de sorties dans la semaine doivent être formulées par écrit et déposées auprès des Conseillers Principaux d'Éducation, au Bureau de la Vie Scolaire, dès le lundi, avant 17 h 45. Elles sont soumises à l'accord du C.P.E. de service qui en appréciera le motif.

Dans le cadre des sportifs sous convention, notamment les nageurs, la porte leur sera ouverte de 6h15 à 6h25 par un maître de l'internat afin

qu'ils puissent aller à leurs cours respectifs.

VI - RESPECT DES RÈGLES DE VIE

1- Chaque interne doit contribuer, par son comportement, à créer et maintenir une atmosphère de calme dans les chambres et les salles de travail en groupe.

2- Afin de respecter un temps de sommeil raisonnable, l'entrée en chambre est au plus tard à 22h, l'extinction des feux est à 22h, et le lever à 7 heures. Les douches ne sont donc pas autorisées entre 22h et 7h.

Concernant les élèves sportifs, comme les nageurs, il est important de respecter les horaires du matin (entre 6h15 et 6h25) comme ceux du soir jusqu' à 20h10 .

3- Pendant ce temps de sommeil, l'usage de matériel audiovisuel ou informatique est proscrit.

4- L'introduction et/ou l'usage des boissons alcoolisées ainsi que des substances illicites sont formellement interdits.

Il est interdit de fumer et d'utiliser la cigarette électronique à l'internat .

5- Il est rappelé qu'il faut éviter d'être en possession d'objets de valeur ou de sommes d'argent importantes, l'établissement déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

6- Il est également fortement recommandé de fermer la porte à clé lorsque l'élève quitte la chambre afin de limiter les risques de vol ou de dégradation.

7-Pour les élèves majeurs, nous rappelons qu'ils sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux, et de ce fait les C.P.E sont en mesure de demander des écrits des élèves mais aussi des responsables .

VII - LES REPAS

La présence aux repas dans l'établissement est obligatoire :

- . à partir de 7 h 10 : petit déjeuner
- . de 11 h 40 à 13 h 30 : déjeuner (sauf le mercredi : de 11 h 40 à 13 h 10)
- . de 18 h 45 à 19 h 30 : dîner

La présentation de la carte de cantine magnétique est obligatoire pour pénétrer dans les salles à manger.

VIII - RÔLE DES CORRESPONDANTS

Ils sont responsables des élèves qui leur sont confiés pendant la durée de la sortie jusqu'à leur retour au lycée. Le correspondant ayant la confiance des familles les représente et les remplace. Il s'engage à prendre l'élève chez lui sur l'invitation du Proviseur, en cas de nécessité absolue et urgente, et il en assume toutes les responsabilités

. Chaque interne doit obligatoirement avoir un correspondant résidant dans l'agglomération de Poitiers, en mesure de l'héberger en toutes circonstances.

Tout manquement au présent règlement entraînera une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat et selon l'échelle des sanctions prévues au 4.2 du règlement intérieur de l'établissement.

Consignes d'évacuation

Dès le déclenchement de l'alarme

*1- Les maîtres d'internat (internats filles et garçons) **téléphonent** au veilleur puis personnel d'astreinte.*

2- L'évacuation

Les élèves doivent évacuer dans le calme, en empruntant leur couverture ignifugée bleue : les filles, en passant par **l'escalier arrière du collège** (suivre fléchage), les garçons, en empruntant **l'escalier de la tour**.

3- Aires de rassemblement

- Filles : sur la pelouse arrière du collège (en s'éloignant au maximum des bâtiments)
- Garçons : près du bac servant au saut en longueur sur le terrain de sports.

4- L'appel

Après s'être assurés de l'évacuation complète des chambres, s'être munis des cahiers d'appel, et avoir rejoint les élèves, les maîtres et maîtresses d'internat procèdent à l'appel.

5- La remontée dans les chambres

Elle s'opère après que les maîtresses et maîtres d'internat aient rendu compte au personnel responsable.